



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021/03-06

Millonfosse, le 30 mars 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, rue de la Vallée, extension SBT pour alimentation C5 à partir du 07 avril 2021 (15 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue de la Vallée sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 7 avril pour les riverains. **Et interdite (route barrée côté Rosult et côté Millonfosse route d'Hasnon)**

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 7 avril 2021.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr